

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-36-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

N° 36/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 février 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 05 mars 2020,

Objet de la délibération :
Espace Beauquier / Marché
signalétique : choix des
entreprises

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents	
• Dont suppléés :	4
• Dont représentés :	5
• Excusés :	4
• Non excusés	24
- Votants	71

Résultat du vote	
➤ Pour :	71
➤ Contre :	0
➤ Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Laithier Didier à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Barbet Henri par M. Caly Michel, M. Bart Adrien par Mme Ducouloux Marie, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Teles Patrick, Bole Léon, Bardey Philippe, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles, Vergey André, Bruchon Pierre, Quété Gérard & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La consultation porte sur la « *Mise en place d'une signalétique touristique, l'interprétation et la promotion par des applications numériques du site de la source du Lison et les aménagements de sécurité de la place de la mairie sur la commune de Nans-sous-Sainte Anne* ».

Quatre lots constituent ce marché :

Lot 01	Signalétique touristique d'interprétation	<ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 : fourniture et pose de panneaux - Tranche 2 : Maquette Relief du Lison
Lot 02	Médias de découverte numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 : Etude faisabilité - Tranche 2 : Réalisation média numérique - Tranche 3 : Médias numériques complémentaires
Lot 03	Signalisation routière	<ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 : Panneaux de de signalisation et information locale
Lot 04	Aménagement de la place de la mairie, mobilier et dépose de mobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la place du village

La remise des offres était fixée au 10 février à 12 heures.

L'appel public à concurrence est paru le 09 janvier 2020 sur le site du BOAMP et du JOUE sous la procédure d'appel d'offres ouvert.

Au vu du rapport d'analyses des offres présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2020, les membres de cette commission proposent au conseil communautaire de retenir les entreprises suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-36-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

LOTS	ENTREPRISES	Montant en € HT
1	Signalisation Nouvelle de Marquage	58 873.40 €
2	Livdeo	91 365.00 €
3	Signalisation Nouvelle de Marquage	8 713.32 €
4	TP Mouroto	59 637.00 €

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la commission d'appel d'offres,
- Autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus précisées.

Fait et délibéré en séance, le 27.02.20

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communaute de Communes

Loire Lison

7, rue Edouard Bastide

25290 ORNANS